

Exercice ouvert le :	01/01/2021	Régime "simplifié d'imposition"	<input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2021	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>	ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/>
		taxation au tonnage <input type="checkbox"/>		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :		Adresse du siège social		
ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201 04000 DIGNE LES BAINS				
N° Siret	41110650300021			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
Dénomination :		N° Siret :		
Adresse :				
B ACTIVITE				
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		OFFICE DU TOURISME		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	DEFICIT (Report de la ligne	<input type="text"/>
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)		
Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%)		<input type="text"/>		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au		taux de 10% <input type="text"/>		
2 Plus-values	PVLt imposables au taux de 15% <input type="text"/>			
PVLt imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables	PV exonérées	
à 19 % <input type="text"/>	à 19 % <input type="text"/>	à 0% <input type="text"/>	(art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).				
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>	PME innovantes <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		<input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :	productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="text"/>			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt	<input type="text"/>			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		<input type="text"/>	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % <input type="text"/>				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS				
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>				
G COMPTABILITE INFORMATISEE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="text"/>				
Examen de		Nom, adresse du prestataire :		
conformité fiscale	<input type="checkbox"/>			
N° SIREN du prestataire:		<input type="text"/>		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :				
- du comptable * :	<input checked="" type="checkbox"/>	FIDUCIAL EXPERTISE		
Téléphone :	04 92 36 74 20	1 AV FRANCOIS CUZIN	BP 79	
		04004 DIGNE LES BAINS CEDEX		
- du conseil * :	<input type="checkbox"/>			
Téléphone :				
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :				
n° agrément				
Visa :	CGA/AGA <input type="text"/>	Viseur conventionné <input type="text"/>		
	A DIGNE LES BAINS		le 02/06/2022	
Nom du déclarant : Mr CAZERES Benoit				
Qualité du déclarant : PRESIDENT				

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL																																	
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2021																																	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																	
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width: 5%; text-align: center;">(a)</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td style="text-align: center;">- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																										
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)																															
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																															
2	Mt des distribut ^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																															
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																															
4	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)</td> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 5%; text-align: center;">(e)</td> </tr> <tr> <td>(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))</td> <td></td> <td style="text-align: center;">(f)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(g)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(h)</td> </tr> </table>	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(e)	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(f)			(g)			(h)																				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(e)																															
(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(f)																															
		(g)																															
		(h)																															
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																															
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																															
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="3"></th> <th colspan="6">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (6)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 100px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 100px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montant des sommes versées						année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (6)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)														
	Montant des sommes versées																																
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)		Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (6)																											
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																											
J DIVERS																																	
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																	
Adresses des autres établissements																																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																	
REMUNERATIONS																																	
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0% à 15% à 19%																																
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																	
MVLT restant à reporter																																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																	

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Durée ex. en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12			
ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201		04000 DIGNE LES BAINS			
Numéro SIRET* 41110650300021		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :			
Exercice N, clos le : 31/12/2021					
		31/12/2020			
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	65	126
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	204	303
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	4 191	1 843
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 377	1 757
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	5 837	4 029
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	7 523	8 052
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 534	2 443
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	40 058	43 257
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG		
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	18 863	332
E	TOTAL (III)	CJ	CK	67 978	54 084
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	73 816	58 113
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :* Immobilisations :		Stocks :	Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 570	9 049
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	6 570	9 049
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		5 077
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 610	3 977
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 268	20 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		24	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	25 367	19 137
	TOTAL (IV)	EC	67 245	49 064
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	73 816	58 113
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	67 245	49 064	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					Néant	*	
		Exercice N			Exercice N-1		
		France	Exportation et intrac.	Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	9 782	FB	FC	9 782	6 319
	Production vendue : - biens*	FD		FE	FF		
	- services*	FG	151 868	FH	FI	151 868	100 290
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	161 651	FK	FL	161 651	106 609
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	108 056	119 702
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 218	4 603
	Autres produits (1) (11)				FQ		
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	271 925	230 914
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	6 391	5 389
	Variation de stock (marchandises)*				FT	529	943
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	144 526	116 116
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 987	4 045
	Salaires et traitements*				FY	80 508	77 101
	Charges sociales (10)				FZ	24 838	17 340
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	4 735	2 296
	Dotations d'exploitation : - dotations aux provisions - Sur actif circulant : dotations aux provisions* - Pour risques et charges : dotations aux provisions				GB		
				GC			
				GD			
Autres charges (12)				GE	93	92	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	266 605	223 323	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 320	7 591
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)			GP			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 320	7 591

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 458
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	1 250	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 250	1 458
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	1 250	1 458
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	273 175	232 372
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	266 605	223 323
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	6 570	9 049
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont - prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	2 218	4 603
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	36	32	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
Obl.	A9			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
CESSION VTT				1 250
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	960	KE	
C	Terrains			KG		KH	
R	Cons - Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK	
R	truc - Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN	
R	ctions - Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	340	KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3	KS	14 040	KT	5 994
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagemts div*		KV		KW	
E		- Matériel de transport*		KY		KZ	
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 806	LC	550
L		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF	
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
E	Avances et acomptes			LK		LL	
S	TOTAL III			LN	17 186	LO	6 544
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
I	Autres participations			8U		8V	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R	
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	
	TOTAL IV			LQ		LR	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)			0G	18 146	0H	6 544
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	
						Rééval légale ou éval en équ 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	960
C	Terrains			LX		LY	
R	Constructions - Sur sol propre			MA		MB	
R	- Sur sol d'autrui			MD		ME	
P	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG	340	MH	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ	20 034	MK	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	
E		- Matériel de transport		MP		MQ	
L		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	3 356	MT	
L		- Emballages récupérables et div		MV		MW	
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
S	TOTAL III			NG		NH	23 730
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	
I	Autres participations			0X		0Y	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
N	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	
	TOTAL IV			NJ		NK	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			0K		0L	24 690
						0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2021	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL				Néant	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="checkbox"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice				-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL							Néant		*
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	834	PF	61	PG		PH	895	
TOTAL I	RK	834	RM	61	RN		RO	895	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	36	PW	99	PX		PY	135	
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	12 198	QA	3 645	QB		QC	15 843	
Autres immob. corp.	QH		QI		QJ		QK		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 050	QM	929	QN		QO	1 979	
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	13 284	QV	4 673	QW		QX	17 958	
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	14 118	OP	4 735	OQ		OR	18 852	
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
C Inst. gales. agent & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
R Mat. bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO		
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					Néant
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2022

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL Néant <input type="checkbox"/> *											
De l'actif immo-bilisé	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 534		1 534				
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="checkbox"/> UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	505		505				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 647		2 647				
		Autres impôts, taxes, versements assim.		VN							
		Divers		VP							
		Groupes et associés (2)			VC	36 171		36 171			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)			VR	735		735				
Charges constatées d'avance				VS	18 863		18 863		-0		
TOTAUX				VT	60 455	VU	60 455	VV	-0		
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)		à 1 maximum à l'origine		VG							
		à + de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	23 610		23 610				
Personnel et comptes rattachés				8C	6 519		6 519				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	10 259		10 259				
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	992		992					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	498		498					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupes et associés (2)				VI							
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr				8K							
Dettes représentatives de titres empruntés*				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	25 367		25 367				
TOTAUX				VY	67 245	VZ	67 245				
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.		VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032						
		Emprunts remboursés en cours d'ex.		VK							
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL							

Exercice N, clos le :		31/12/2021	
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant	
I. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
		WA	6 570
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés		WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)	XX
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)	XZ
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI		XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI
		L7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)		I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme		WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU	Zone d'ent.* (act. exo.)
Dont :			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro
			M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage		Y3	
		TOTAL I	WR
			6 570
II. DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)		WU	
Régimes	Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *	WV	
Imposition	nettes - imposées aux taux de 0%	WH	
	- imposées aux taux de 19%	WP	
particuliers	à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
et impos.	long terme - imputées sur déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%	I6	
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)	XA	
	Produit net des act* et parts d'intérêts :		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)	ZX	
Mesures	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer	ZY	
d'incitation	Majoration d'amortissement *	XD	
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies
		L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)
		L5	
	Sociétés d'investissements immo.	K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)
		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	OV	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)
		1F	XC
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)
		PP	PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dé gagée par le report en arrière du déf. (IS)
		ZI	
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)		
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2	
		TOTAL II	XH
III. RESULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI	6 570
des déficits reportables :	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)		XL	6 570
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN	0
		XO	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 608	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	6 570	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	38	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	38	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI	ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant	*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT						
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C				
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	9 049			
Prélèvements sur les réserves		0E				
TOTAL I		0F	9 049			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB				
	- Autres réserves	ZD				
	Dividendes	ZE				
	Autres répartitions	ZF	9 049			
	Report à nouveau	ZG				
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	9 049			
<p>(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.</p>						
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1			
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				
	- Engagements de crédit-bail immobilier					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT	88 357	52 671	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	410	428
		- Personnel extérieur de l'entreprise	YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	3 188	1 665	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	2	175	
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES	ST	52 568	61 178
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	144 526	116 116	
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	4 987	4 045	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	4 987	4 045		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	14 868	10 974		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	14 276	8 649		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2021)*	OB	545 958			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%		
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP				
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH				
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL
			PV à 19%	JM	Imputation	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD	PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO
			PV à 19%	JP	Imputation	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL				Néant		*	
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	VENTE VTT						
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1	1 250	1 250					
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)			1 250				
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)		C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1	2	3	4		
Moins-values nettes	N				
	N-1				
Moins-values	N-2				
nettes à long terme	N-3				
subies au cours	N-4				
des dix exercices	N-5				
antérieurs	N-6				
(montants restant à	N-7				
déduire à la clôture	N-8				
du dernier exercice)	N-9				
	N-10				
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values	N-1				
nettes à long	N-2				
terme subies	N-3				
au cours des	N-4				
dix exercices	N-5				
antérieurs	N-6				
(montant restant	N-7				
à déduire à la	N-8				
clôture du dernier	N-9				
exercice)	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2022

Désignation de l'entreprise :		ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL				Néant	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. opérés	4						
	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant <input type="checkbox"/>	*
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	161 651
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	0
Total 1		OX	161 651
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0
Subv. d'exploitation reçues		OF	0
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0
Total 2		OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats		ON	95 464
Variation négative des stocks		OQ	529
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	55 043
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	410
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée		OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	0
Total 3		OJ	151 445
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	10 206
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	10 206
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	